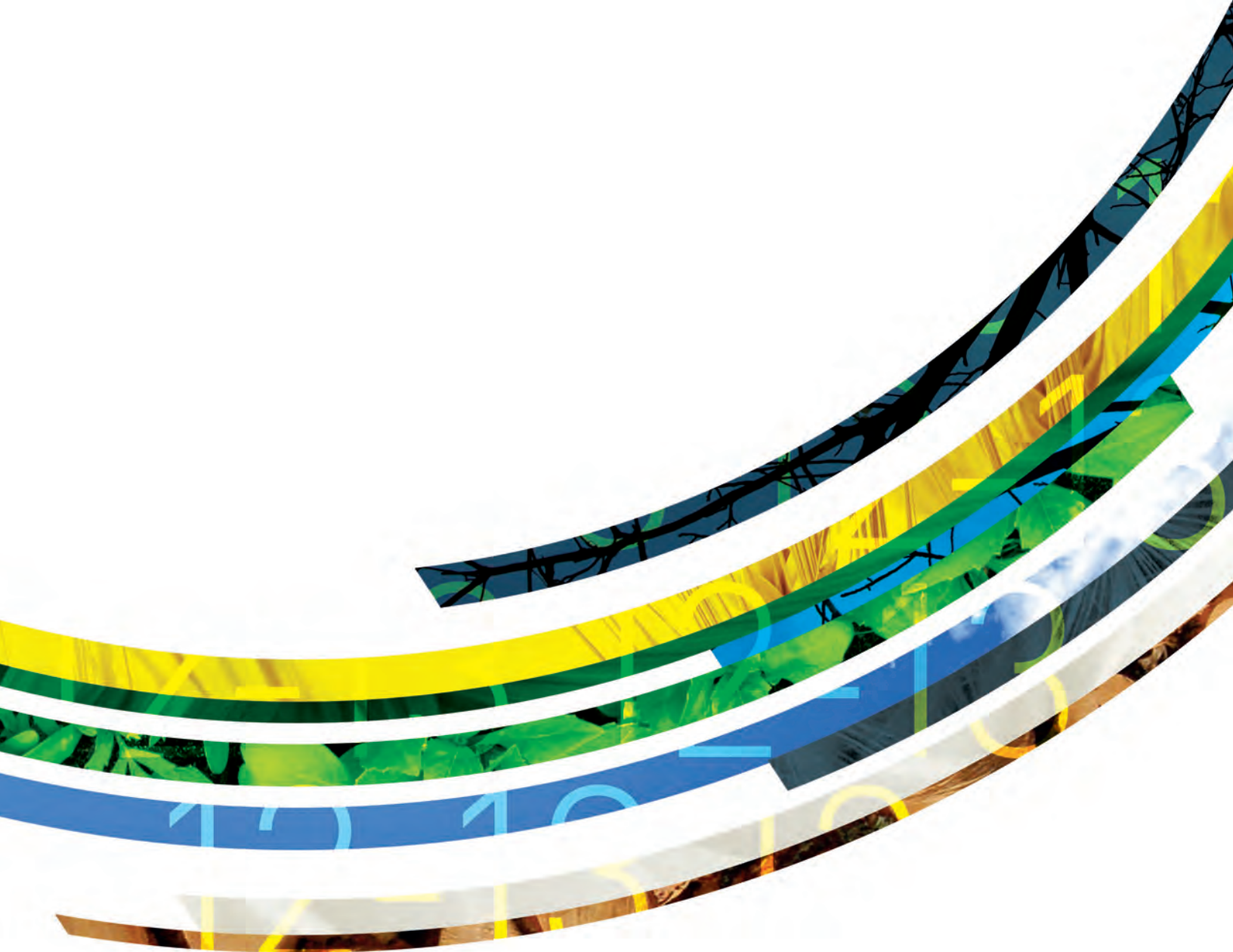




Conseil
interprofessionnel
du Québec





MONSIEUR JACQUES CHAGNON

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
HÔTEL DU PARLEMENT

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
Bertrand Saint-Arnaud, avocat

MONSIEUR BERTRAND SAINT-ARNAUD, AVOCAT

MINISTRE DE LA JUSTICE, PROCUREUR GÉNÉRAL, NOTAIRE GÉNÉRAL,
MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES LOIS PROFESSIONNELLES
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, conformément à l'article 22 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,
François Renaud, FCPA, FCMA



**Conseil
interprofessionnel
du Québec**

TABLE DES MATIÈRES

- 05 – MISSION
- 06 – REPRÉSENTANTS DES ORDRES
PROFESSIONNELS
- 07 – COMITÉ EXÉCUTIF
- 08 – RAPPORT DU PRÉSIDENT
- 10 – RAPPORT DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL
- 14 – DOSSIERS ET INTERVENTIONS
- 19 – COMITÉS ET GROUPES
DE TRAVAIL
- 22 – FORUMS
- 28 – PRIX DU CIQ 2012 :
MICHELINE BOUCHARD
- 30 – MÉRITE DU CIQ
- 31 – PERSONNEL DU CIQ
- 32 – RAPPORT DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT
- 43 – ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

MISSION



Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est le regroupement des ordres professionnels québécois. Il est créé par le *Code des professions* qui lui octroie un mandat d'organisme-conseil auprès de l'autorité publique.

Comme regroupement des ordres professionnels, le CIQ intervient comme lieu de mobilisation et voix collective sur des sujets d'intérêt commun. Il agit également comme unité de services auprès de ses membres.

Comme organisme-conseil auprès de l'autorité publique, le CIQ est consulté sur les orientations, les projets de loi et de règlements du système professionnel, la nomination de dirigeants de l'Office des professions du Québec (OPQ), la nomination des administrateurs représentants du public au sein des ordres, la contribution au financement et les prévisions budgétaires de l'Office des professions.

Le Conseil contribue aux discussions publiques sur des dossiers importants pour la société québécoise, dans une perspective large de l'intérêt public. 

REPRÉSENTANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ 2012-2013

	PRÉSIDENTE DE L'ORDRE au 31 mars 2013	DÉLÉGUÉ(E) SUBSTITUT	DÉLÉGUÉ(E)
ACUPUNCTEURS	Raymond Bourret	Gilles Poulin	Michel Perrier
ADMINISTRATEURS AGRÉÉS	Chantal Dalpé	Denise Brosseau	Serge Deschênes
AGRONOMES	René Mongeau	Éric Lavoie	
ARCHITECTES	André Bourassa	Normand Pratte	Josette Michaud
ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES	Mylène Corbeil	Daniel Bérard	Luc St-Pierre
AUDIOPROTHÉSISTES	Sophie Gagnon		Claude Forest
AVOCATS	Nicolas Plourde	Claude Provencher	Marc Sauvé
CHIMISTES	Guy Collin	Maurice Côté	Martial Boivin
CHIROPRAITIENS	Georges Lepage	Jean-François Henry	Danica Brousseau
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS	Stephan Robitaille	Daniel McMahon	Manon Durivage
CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION	Laurent Matte	Martine Lacharité	
CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS			
DENTISTES	Martine Drolet	Stéphanie Aubin	Florent Francoeur
DENTUROLOGISTES	Barry Dolman	Nathalie Morin	Paul Morin
DIÉTÉTISTES	Robert Cabana	Guy Dugré	
ERGOTHÉRAPEUTES	Anne Gagné	Joanie Bouchard	Chantal Poirier
ÉVALUATEURS AGRÉÉS	Alain Bibeau	Louise Tremblay	Johanne Mathon
GÉOLOGUES	Francine Fortin		
HUISSIERS DE JUSTICE	Robert Wares	Alain Liard	
HYGIÉNISTES DENTAIRE	Louis-Raymond Maranda	Simon McLean	
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS	Josée Tessier	Johanne Côté	Geneviève Ménard
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES	Lucie Tremblay	Carole Mercier	
INGÉNIEURS	Régis Paradis	Lise Therrien	Zaki Ghavitian
INGÉNIEURS FORESTIERS	Daniel Lebel	André Rainville	
INHALOTHÉRAPEUTES	Denis Villeneuve	Marielle Coulombe	
MÉDECINS	Céline Beaulieu	Josée Prud'Homme	Jean-Bernard Trudeau
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES	Charles Bernard	Yves Robert	
NOTAIRES	Joël Bergeron	Alain Laperle	Michel Vermette
OPTICIENS D'ORDONNANCES	Jean Lambert	Maurice Piette	
OPTOMÉTRISTES	Linda Samson		
ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES	Lise-Anne Chassé	Langis Michaud	Josée Larocque
PHARMACIENS	Marie-Pierre Caouette	Céline Giroux	
PHYSIOTHÉRAPIE	Diane Lamarre	Manon Lambert	Maryse Brouillette
PODIATRES	Lucie Forget	Tina Del Duca	
PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES	Charles Faucher		
PSYCHOLOGUES	Diane Blain-Lamoureux	Marie-Claude Guay	Jean-Pierre Robin
SAGES-FEMMES	Rose-Marie Charest	Marie-Paule Lanthier	Stéphane Beaulieu
TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DENTAIRE	Marie-Ève St-Laurent	Denis Thériault	Céline Dufour
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX	Raymond Haché	Bruno Houde	
TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE, EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	Nathalie Rodrigue		
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS			
TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS	Danielle Boué	Alain Crompt	Steve Hudon
TRAVAILLEURS SOCIAUX ET THÉRAPEUTES CONJUGAUX ET FAMILIAUX	Alain Bernier	Richard Legendre	Laval Tremblay
URBANISTES	Réal Paquette	Caroline Morrisette	Johanne Boucher
	Claude Leblond	Ghislaine Brosseau	Sylvio Rioux
	Robert Cooke	Danielle Pilette	Claude Beaulac



COMITÉ EXÉCUTIF

Claude Leblond, Nathalie Rodrigue, François Renauld, Lucie Forget,
Alain Bernier, Danielle Boué et Marc Sauvé.

Le comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec est composé de sept personnes élues par l'assemblée des membres. Le directeur général du CIQ participe aux réunions sans droit de vote. La directrice des affaires juridiques agit à titre de secrétaire sans droit de vote. ⓘ

LES MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ EXÉCUTIF :

FRANÇOIS RENAULD
Fellow comptable
professionnel agréé
[PRÉSIDENT]

NATHALIE RODRIGUE
Technologiste médicale
[VICE-PRÉSIDENTE]

ALAIN BERNIER
Technologue professionnel
[TRÉSORIER]

CLAUDE LEBLOND
Travailleur social
[SECRÉTAIRE]

DANIELLE BOUÉ
Technologue en imagerie
médicale
[AUTRE MEMBRE]

LUCIE FORGET
Physiothérapeute
[AUTRE MEMBRE]

MARC SAUVÉ
Avocat
[AUTRE MEMBRE]

AU COURS DE L'EXERCICE 2012-2013,
LE COMITÉ EXÉCUTIF A TENU
HUIT RÉUNIONS RÉGULIÈRES ET
QUATRE RÉUNIONS SPÉCIALES.



FRANÇOIS RENAULD,
FCPA, FCMA
PRÉSIDENT DU CONSEIL
INTERPROFESSIONNEL
DU QUÉBEC

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Il y a déjà un an, j'ai entrepris mon mandat à la présidence du CIQ avec fierté, d'autant que l'année qui s'est écoulée, la troisième de la mise en œuvre de notre Plan stratégique, fut très fertile.

Ce qui me frappe dans les derniers mois écoulés, c'est à quel point plusieurs des interventions du Conseil et de ses membres convergent avec des préoccupations réelles de la société et de la population québécoises.

Ainsi, notre objectif d'améliorer la justice disciplinaire avec le projet de loi n° 17 constitue la réponse des ordres aux attentes du public, dans le sillage des révélations de la Commission Charbonneau et des insatisfactions exprimées à l'égard du travail de certains conseils de discipline.

RÉFORME DU CODE DES PROFESSIONS

La même conjoncture galvanise notre réflexion dans un autre dossier : celui du projet de loi omnibus en vue d'une réforme globale du *Code des professions*, envisagée en 2014.

Les orientations adoptées par la dernière assemblée illustrent notre vision et nos ambitions. Ces orientations traduisent de manière forte le message que nous voulons envoyer aux décideurs et à la population, à savoir que les ordres sont mobilisés pour accroître l'efficacité des mécanismes de protection du public, pour moderniser leur gouvernance et pour mériter la confiance que la population met en eux.

LANGUE FRANÇAISE

Parmi les enjeux de société qui ont un impact sur les ordres, j'aimerais aussi évoquer celui de la situation de la langue française. Un débat est engagé sur le projet de loi 14 modifiant la Charte de la langue française. Le CIQ, à l'instar de certains de ses membres, est partie prenante de ce débat, puisque les dispositions de la Charte qui nous concernent n'ont pas été modifiées depuis trente ans.

Notre mémoire sur le projet de loi 14 a été bien accueilli. Il contient des éléments de bonification qui vont dans le sens de l'objectif gouvernemental de renforcer ses dispositions en ce qui a trait à la connaissance appropriée du français en vue de l'exercice d'une profession.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Enfin, on ne peut passer sous silence l'enjeu de la qualité de l'enseignement supérieur. Un événement marquant de la dernière année a été le *Sommet sur l'enseignement supérieur* tenu en février, dont nous avons été un acteur impliqué. Nous continuerons de l'être au cours de la prochaine année, puisque nous collaborons déjà aux discussions sur l'offre de formation collégiale, la création d'un conseil national des universités et le projet d'une loi-cadre sur les universités.

VIE ASSOCIATIVE

Au chapitre de notre vie associative, je suis particulièrement fier des actions accomplies au cours de la dernière année. Le dynamisme de nos forums doit être mentionné, de même que la qualité des activités et des formations offertes, sans oublier les hauts standards de qualité des dossiers préparés par la permanence.

Mais également, je pense à notre action concertée dans le dossier du Fonds des services de santé qui s'est soldée par une réponse positive.

Je pense aussi aux travaux du forum des directions générales dans le dossier de l'assurance collective, qui mèneront au cours du prochain exercice financier à la mise en place d'un regroupement volontaire des régimes d'assurance collective des employés des ordres professionnels.

J'ai également en tête un événement plus récent : la rencontre des présidents, directeurs généraux et syndics des ordres professionnels, qui fut un franc succès en même temps qu'une grande première.

Enfin, je veux souligner bien évidemment notre plan de communication adopté ce printemps. Un plan original et audacieux dans son approche, assorti des moyens pour le réaliser. Encore là, il s'agit d'une première.

Bref, lorsque je regarde les mois écoulés, je constate à quel point nos orientations stratégiques, adoptées en 2011, continuent à inspirer nos actions et à nourrir notre élan mobilisateur.

La prochaine année sera aussi déterminante en termes d'objectifs et de résultats espérés. Pour ma part, je l'entreprends avec enthousiasme. 



JEAN-FRANÇOIS THUOT
PH.D., ADM.A., ASC

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
DU QUÉBEC

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nos orientations stratégiques ne pourraient être réalisées sans une vie associative forte. Celle-ci s'exprime par la participation d'une centaine de personnes issues du personnel des ordres, engagées dans les comités du CIQ, ses forums et ses groupes de travail avec le support des six personnes de la permanence. Les activités sont marquées par la diversité selon les besoins exprimés par les membres : formation, discussion, projets spéciaux. Elles sont soutenues par le travail réalisé par la permanence. Le résultat de cette contribution est apparent dans le traitement des dossiers d'analyse et d'intervention.

On trouvera aux pages 19 et suivantes de ce rapport le bilan des activités des comités et forums.

SEMAINE DES PROFESSIONNELS

Pour sa quatrième édition, la *Semaine des professionnels* s'est déroulée du 9 au 12 octobre 2012 sur le thème *Le Québec en 2012 : l'évolution des valeurs de la société québécoise* avec notamment la participation de Bernard Landry, ancien Premier ministre du Québec et de Claude Montmarquette, président-directeur général de CIRANO. La *Semaine* a donné lieu à la publication, le 6 octobre 2012, du cahier spécial sur les professions du journal *Le Devoir*.

SONDAGE CROP SUR LES ORDRES PROFESSIONNELS

Réalisé à l'automne 2012, ce sondage CROP identifiait les tendances de fond de la société québécoise en regard de leur impact sur les ordres et les professionnels. Les résultats du sondage ont été présentés par Sylvain Gauthier, vice-président de CROP, pendant l'événement *Le Québec en 2012* tenu lors de la *Semaine des professionnels*.

AVENUE DES PROFESSIONS

Pour sa quatrième édition, l'*Avenue des professions* a permis à des milliers de jeunes de 15 à 18 ans d'entrer en contact avec des membres d'ordres professionnels qui présentaient leur profession lors du *Salon national de l'éducation* du 10 au 12 octobre dernier à Montréal. L'*Avenue des professions* s'inscrit dans le cadre de la *Semaine des professionnels* du CIQ.

SALON DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

Le CIQ a participé les 18 et 19 mai 2012 à Montréal au premier *Salon de l'immigration et de l'intégration*, organisé par l'organisme Immigrant Québec en partenariat avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Le CIQ y a présenté entre autres une conférence très courue sur la reconnaissance des compétences professionnelles.

ENTENTE AVEC LA SOQUIJ

Le 1^{er} novembre 2012, une entente était signée avec la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) visant à rendre accessibles au public québécois, gratuitement sur Internet, les décisions des conseils de discipline des ordres professionnels à l'adresse jugements.qc.ca.

OBSERVATOIRE DU MONDE PROFESSIONNEL

Sous les auspices du CIQ, deux subventions ont été obtenues du Fonds de soutien à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO) afin de réaliser deux projets de recherche sur la reconnaissance des compétences professionnelles des personnes formées à l'étranger, dont celles visées par l'Entente France-Québec.

La première recherche sera réalisée par l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants (IRIPI), un centre de transfert technologique affilié au Collège de Maisonneuve. La seconde recherche sera réalisée par le chercheur Jean-Luc Bédard de l'Institut national de recherche scientifique (Culture et urbanisation), avec la participation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et de Transpol.

REGROUPEMENT DES RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE

Le Forum des directions générales du CIQ a entrepris un projet de regroupement volontaire des régimes d'assurance collective des employés des ordres. Les ordres emploient 1 300 personnes. L'objectif du regroupement est de réduire les coûts et d'optimiser les garanties et les services dans chacun des régimes. En plus, les ordres qui ne sont pas en mesure d'offrir à l'heure actuelle un tel régime à leurs employés pourront adhérer au regroupement à des conditions avantageuses.

La firme Dale Parizeau Morris Mackenzie agit à titre de courtier pour le compte du CIQ. Au terme d'une étude de faisabilité et d'un appel d'offres réalisés par la firme, le choix de l'assureur du regroupement s'est porté sur la firme Humania Assurance, autrefois connue sous le nom de La Survivance. Le regroupement sera effectif en juin 2013.

FORMATION À LA PRÉSIDENTE D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

En plus des nombreuses formations offertes par ses forums, le CIQ offre depuis deux ans un programme unique de formation à la présidence d'un ordre professionnel. Les activités portent notamment sur les enjeux de gouvernance, le rôle de porte-parole auprès des médias, les relations gouvernementales et les relations avec les employés d'un ordre professionnel.

FONDS DES SERVICES DE SANTÉ

Rappelons qu'en 2011, 39 de nos membres ont reçu de Revenu Québec des avis de cotisation pour des montants liés à leur contribution au Fonds des services de santé (FSS). Les sommes réclamées cumulaient plus d'un million de dollars. Le CIQ a réagi rapidement dans ce dossier. Une stratégie commune des ordres a été élaborée afin de contester l'action de Revenu Québec. Au printemps 2013, le dossier a connu un dénouement positif pour les ordres puisque Revenu Québec annonçait qu'elle révisait sa position.

NOUVEAU PLAN DE COMMUNICATION

En mars 2013, l'assemblée des membres du CIQ a entériné la démarche et le financement du plan de communication 2013-2016. Ayant comme objectif de mieux faire connaître le rôle des ordres auprès de la population et des décideurs, le plan prévoit un usage intensif des médias sociaux et l'accroissement de la présence médiatique des 44 ordres professionnels.

Un microsite de campagne présentera de l'information sur les professions réglementées et servira de tribune pour les actions de communication des ordres. La thématique de la campagne sera dévoilée au début de l'automne.

Situation inédite, les ordres ont voté une contribution spéciale au CIQ afin de réaliser le plan. Celui-ci s'inscrit en effet dans un contexte marqué par une crise de confiance à l'égard des ordres. On doit également souligner le 40^e anniversaire d'entrée en vigueur du *Code des professions* en 2014 et le 50^e anniversaire du CIQ en 2015.

La mise en œuvre du plan a requis la création d'un nouveau poste au sein de la permanence du CIQ, celui de directeur/directrice de projets qui doit entrer en fonction au printemps 2013. 

NOS PARTENAIRES

LES ACTIONS DU CIQ SONT AU
CARREFOUR D'ENJEUX MULTIPLES
OÙ SE RETROUVENT AUSSI
NOS PARTENAIRES.

FORMATION DES PROFESSIONNELS ET RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

COMITÉ NATIONAL DES PROGRAMMES
D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES
MESRST

TABLE DE CONCERTATION SUR LA FORMATION
COLLÉGIALE DES PROFESSIONNELS
AVEC LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
MESRST

PÔLE DE COORDINATION SUR L'ACCÈS À LA FORMATION PRESCRITE
PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS AINSI QU'AUX STAGES
MESRST ET OFFICE DES PROFESSIONS

- - -

JUSTICE DISCIPLINAIRE

COMITÉ DE LIAISON AVEC LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS
BARREAU DE MONTRÉAL

- - -

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ
OFFICE DES PROFESSIONS

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÈGLES DE GOUVERNANCE
DES ORDRES PROFESSIONNELS
OFFICE DES PROFESSIONS

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NOUVELLES FORMES D'ENCADREMENT
OFFICE DES PROFESSIONS

COMITÉ SUR LE SECRET PROFESSIONNEL
AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

COMITÉ SUR L'ACCÉLÉRATION DE LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES
ET DU DROIT DE PRATIQUE
OFFICE DES PROFESSIONS

COMITÉ D'EXAMEN
OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

- - -

PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

RÉSEAU CANADIEN DES ASSOCIATIONS NATIONALES
D'ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION
COUNCIL ON LICENSURE, ENFORCEMENT AND REGULATION

- - -

QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS
COMITÉ D'ORIENTATION DE L'INSTITUT DE RECHERCHE
SUR L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DES IMMIGRANTS
IRIPI-COLLÈGE DE MAISONNEUVE

COMITÉ CONSULTATIF DE LEADERS DIVERSITÉ
MICC

CONSEIL CONSULTATIF DU RÉSEAU DE QUALIFICATIONS INTERNATIONALES
CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

DOSSIERS ET INTERVENTIONS

SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LE CIQ A ÉTÉ INVITÉ À PARTICIPER À TROIS DES CINQ CHANTIERS CRÉÉS AU LENDEMAIN DU *SOMMET*. EN AVRIL, LE CONSEIL RENCONTRAIT LES PRÉSIDENTS DES CHANTIERS SUR LA LOI-CADRE SUR LES UNIVERSITÉS, SUR LE CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS ET SUR L'OFFRE DE FORMATION COLLÉGIALE.

SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Invité à participer au *Sommet sur l'enseignement supérieur* ainsi qu'à ses rencontres préparatoires, le CIQ a présenté aux participants, le 24 février dernier, les propositions des ordres professionnels en vue de l'amélioration de l'enseignement supérieur.

Les diplômes de près de 400 programmes d'enseignement supérieur donnent ouverture aux permis des ordres professionnels qui encadrent 52 professions réglementées.

Dans ce contexte, l'enjeu majeur des ordres professionnels au *Sommet* a été et reste celui de la qualité des programmes. À cet égard, les ordres demandent une collaboration ouverte et plus soutenue avec les établissements d'enseignement supérieur.

LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS FURENT LES SUIVANTES :

- rendre obligatoire la consultation de l'ordre professionnel concerné lorsqu'un programme dont le diplôme donne ouverture à un permis ou à un certificat de spécialiste est en voie d'élaboration ou de révision ;
- au niveau collégial, accroître la transparence du processus d'autorisation des programmes de formation technique et intégrer la consultation de l'ordre professionnel concerné ;
- au niveau universitaire, une instance distincte de la CREPUQ doit être créée pour concourir à l'évaluation de la qualité des programmes ;
- les universités doivent s'investir davantage dans la formation continue ;
- le gouvernement doit maintenir les subventions accordées aux ordres et aux établissements d'enseignement pour l'élaboration des formations d'appoint destinées aux candidats formés à l'étranger qui veulent exercer une profession réglementée.

Le CIQ a été invité à participer à trois des cinq chantiers créés au lendemain du *Sommet*. Il a ainsi rencontré les présidents des chantiers sur la loi-cadre sur les universités, sur le Conseil national des universités et sur l'offre de formation collégiale.

PROJET DE LOI N° 14

Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives

Le 11 avril 2013, lors de la présentation de son mémoire sur le projet de loi n° 14 en commission parlementaire, le CIQ formulait son appui à l'objectif du gouvernement de référer aux compétences en français obtenues au niveau collégial plutôt qu'au secondaire en ce qui a trait aux candidats à l'exercice d'une profession réglementée.

Rappelons qu'une connaissance appropriée du français à l'exercice d'une profession régie par le *Code des professions* constitue une exigence de la *Charte de la langue française*.

Le CIQ est également favorable au fait que le gouvernement détermine les cours de français obligatoires pour les futurs professionnels et qui donnent lieu à la présomption de connaissance appropriée du français en vue de l'exercice d'une profession. Le projet prévoit également qu'un membre d'un ordre pourrait être tenu par celui-ci d'améliorer ou de mettre à jour ses connaissances du français, ce à quoi le CIQ est aussi favorable.

Toutefois, le CIQ recommande que le renouvellement des permis temporaires soit confié dorénavant aux ordres et non plus à l'Office québécois de la langue française afin d'accroître la fluidité du traitement des demandes. Un permis temporaire peut en effet être délivré à un candidat formé hors du Québec lorsque celui-ci n'a pas une connaissance appropriée du français.

Le CIQ demande aussi que le projet de loi soit amendé pour permettre aux candidats issus d'une province canadienne, mais titulaires d'un diplôme qui donne ouverture à un permis professionnel délivré par un établissement d'enseignement québécois, de pouvoir obtenir un permis temporaire. Le projet de loi permet cette possibilité, mais seulement dans le cas des étudiants étrangers.

Le CIQ demande enfin qu'il soit permis à un ordre, dans le cadre d'une activité de formation continue offerte par l'ordre à ses membres, d'utiliser du matériel pédagogique dans une langue autre que le français lorsque la documentation n'est pas disponible en français.

PROJET DE LOI N° 17
LOI MODIFIANT LE CODE DES PROFESSIONS
EN MATIÈRE DE JUSTICE DISCIPLINAIRE

LE 18 MARS 2013, LE CONSEIL
A ÉGALEMENT PRÉSENTÉ
UN MÉMOIRE LORS DES
CONSULTATIONS PUBLIQUES,
PAR LEQUEL IL SOUMETTAIT
PLUSIEURS RECOMMANDATIONS
VISANT À BONIFIER LES
PROPOSITIONS PRÉSENTÉES.

PROJET DE LOI N° 17 Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire

Le 13 février 2013, le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M^e Bertrand St-Arnaud, présentait le projet de loi n° 17, *Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire*. Ce projet reprend pour l'essentiel les dispositions du défunt projet de loi n° 79, de même que certains ajouts présentés par l'Office des professions en décembre 2012.

Déjà en décembre 2011, le CIQ interpellait le ministre responsable de l'application des lois professionnelles sur la question des délais de certains conseils de discipline à rendre des décisions, lesquels suscitent des inquiétudes de la part du public et des acteurs du monde professionnel eux-mêmes. Le manque de transparence dans le processus de sélection des présidents des conseils de discipline a également été évoqué.

LE CIQ A, À DE NOMBREUSES OCCASIONS AU COURS DU PRÉSENT EXERCICE, COMMENTÉ L'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS, S'APPUYANT ESSENTIELLEMENT SUR LES PRINCIPES DIRECTEURS SUIVANTS:

- préserver l'indépendance institutionnelle des décideurs;
- préserver l'indépendance financière des décideurs;
- assurer le maintien des compétences des décideurs et les soumettre à des règles déontologiques;
- assurer la célérité dans le traitement des dossiers et la cohérence dans les décisions;
- assurer une reddition de compte, une imputabilité et une plus grande transparence;
- s'assurer que les solutions législatives de l'Office des professions du Québec répondent aux différents besoins des ordres en matière disciplinaire.

Le 18 mars 2013, le CIQ a également présenté un mémoire lors des consultations publiques, par lequel il soumettait plusieurs recommandations visant à bonifier les propositions présentées.

ORIENTATIONS EN VUE D'UNE RÉFORME GLOBALE DU CODE DES PROFESSIONS

À l'hiver 2013, l'Office des professions du Québec invitait le Conseil à lui faire part de ses orientations en vue d'un projet de loi « omnibus » qui marquerait le 40^e anniversaire du *Code des professions* en 2014. Nos membres ont alors convenu de plusieurs orientations en vue d'une réforme globale du *Code*. Celles-ci sont formulées dans une optique d'efficacité des mécanismes de protection du public. Elles visent aussi à résoudre la crise de confiance qui affecte les ordres et les professionnels dans le contexte notamment des révélations de la Commission Charbonneau.

Ainsi, au-delà des travaux amorcés par le projet de loi n° 17, le CIQ et ses membres considèrent qu'il faut pousser plus loin la réforme du *Code*. Les exigences liées à l'éthique, à la mondialisation, aux nouvelles technologies, aux attentes du public ou encore à l'évolution rapide des pratiques professionnelles, sont autant de facteurs qui militent en faveur de l'adaptation du fonctionnement des ordres aux réalités actuelles.

PLUSIEURS ORIENTATIONS FORMULÉES SONT EN LIEN AVEC L'ACTUALITÉ, PAR EXEMPLE :

- améliorer la représentation du public au sein du conseil d'administration d'un ordre et de ses autres comités;
- examiner l'opportunité d'assujettir au *Code des professions* toute personne ou entité qui offre des services professionnels au public;
- renforcer le rôle des ordres lors de l'élaboration et de la révision des programmes d'enseignement supérieur donnant ouverture aux permis.

Des groupes de travail ont été créés afin de formuler aux autorités gouvernementales, d'ici l'automne 2013, des propositions formelles de modifications au *Code*.

ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE

En décembre 2012, les membres du CIQ réunis en assemblée ont adopté à l'unanimité une résolution demandant aux autorités gouvernementales de modifier le *Code des professions* afin de permettre aux ordres qui le souhaitent d'exiger de leurs membres qu'ils fournissent une adresse de courrier électronique professionnelle et que les communications entre l'ordre et ses membres puissent se faire via ce moyen technologique.

RÈGLEMENT SUR LE TABLEAU DES ORDRES PROFESSIONNELS

Le 20 février dernier, un *Règlement modifiant le Règlement sur le tableau des ordres professionnels* était publié à la *Gazette officielle du Québec*. Dans le cadre des consultations concernant ce projet de règlement, le CIQ a soumis des propositions de bonification.

Ainsi, le CIQ a précisé que les effets de la révocation de permis édictés au *Code des professions* ne devraient pas être modifiés par règlement. Le CIQ a également souligné qu'une réflexion plus large devrait s'amorcer quant au traitement législatif accordé aux permis dits « supplémentaires », tels le permis de psychothérapeute ou le permis de comptabilité publique délivré conformément à l'article 65 de la *Loi sur les comptables professionnels agréés*.

PARDON DISCIPLINAIRE

Le groupe de réflexion sur le pardon disciplinaire, mis sur pied par l'assemblée des membres en décembre 2011, a terminé ses travaux en janvier 2013. Celui-ci avait pour mandat de réfléchir sur la pertinence et l'applicabilité de la notion de pardon disciplinaire dans le contexte du système professionnel québécois.

Un texte exposant le fruit des travaux du groupe de travail sera publié dans les prochains mois. Celui-ci sera également traduit en anglais.

INTÉGRATION DES SEXOLOGUES AU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Le 20 mars dernier, le gouvernement a publié à la *Gazette officielle du Québec*, le projet de lettres patentes devant mener, en 2013, à la création d'un ordre professionnel regroupant les sexologues.

Les commentaires du CIQ sur le projet ont été sollicités par les autorités gouvernementales. Favorable dès 1998 à l'assujettissement des sexologues au *Code des professions*, le CIQ a formulé, en mars dernier, son appui au projet de création du nouvel ordre.

Le CIQ et les ordres seront donc heureux d'accueillir un 45^e membre au cours de l'exercice 2013-2014.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET CONTRIBUTION DES PROFESSIONNELS AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

En septembre dernier, le ministre responsable de l'application des lois professionnelles a reçu, de la part du CIQ, un avis favorable concernant le projet de prévisions budgétaires de l'Office des professions du Québec pour l'exercice 2013-2014. Ce projet comprend notamment le montant de la contribution des membres des ordres professionnels au financement de l'Office pour la même période, pour lequel le CIQ est consulté en vertu du *Code des professions*.

Le CIQ a noté que la hausse du montant de la contribution des membres des ordres tenait compte des résultats des négociations entre le gouvernement et les juristes de l'État pour le renouvellement de leurs conditions de travail et des dépenses générées par le Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles.

Dans son avis au ministre, le CIQ a noté que, dans un contexte économique fragilisé où seule la contribution des membres supporte le financement de l'Office, ce dernier doit générer des gains d'efficacité, notamment en ce qui concerne le traitement réglementaire. 

COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

COMITÉ DE PLANIFICATION

LE COMITÉ DE PLANIFICATION S'EST RÉUNI À UNE REPRISE.

Le comité de planification est présidé par la vice-présidente du CIQ, madame **Nathalie Rodrigue**, technologiste médicale.

AUTRES MEMBRES

Joël Bergeron
Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Johanne Côté
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Alain Crompt
Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

Jean-François Henry
Ordre des chiropraticiens du Québec

Éric Lavoie
Ordre des agronomes du Québec

Daniel McMahon
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

Stéphanie Mercier
Ordre des pharmaciens du Québec

André Rainville
Ordre des ingénieurs du Québec

Jean-François Thuot
Conseil interprofessionnel du Québec

COMITÉ DES FINANCES

LE COMITÉ DES FINANCES S'EST RÉUNI À DEUX REPRISES.

Le comité des finances est présidé par le trésorier du CIQ, monsieur **Alain Bernier**, technologue professionnel.

AUTRES MEMBRES

François Duchesne
Ordre des pharmaciens du Québec

Lorraine Godin
Ordre des ingénieurs du Québec

Jean-François Lasnier
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

Georges Lepage
Ordre des chiropraticiens du Québec

Bertrand Lortie
Chambre des notaires du Québec

Pierre Richard
Barreau du Québec

Suzanne Malette
Ordre des psychologues du Québec

Jean-François Thuot
Conseil interprofessionnel du Québec

COMITÉ DE LÉGISLATION

LE COMITÉ DE LÉGISLATION S'EST RÉUNI À QUATRE REPRISES.

Le comité de législation est présidé par le secrétaire du CIQ, monsieur **Claude Leblond**, travailleur social.

AUTRES MEMBRES

Véronique Ardouin
Ordre des pharmaciens du Québec

Linda Bélanger
Collège des médecins du Québec

Emmanuelle Duquette
Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

Marie-Chantal Lafrenière
Ordre des technologues professionnels du Québec

Édith Lorquet
Ordre des psychologues du Québec

Chantal Perreault
Barreau du Québec

François-Xavier Robert
Ordre des ingénieurs du Québec

Sarah Thibodeau
Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec

Louise Tremblay
Ordre des ergothérapeutes du Québec

Michel Vermette
Chambre des notaires du Québec

Marie-Claude Simard
Conseil interprofessionnel du Québec

TABLE DES EX-PRÉSIDENTS

La Table est présidée par monsieur **Richard Gagnon**, administrateur agréé.

MEMBRES

Louis Beaulieu
orthophoniste

Viateur Bergeron
avocat

Marc Cossette
opticien d'ordonnances

Sylvie de Grandmont
hygiéniste dentaire

Pierre Delisle
ingénieur et administrateur agréé

Yvon C. Dupuis
ingénieur

Richard Gagnon
administrateur agréé

Pierre Gendreau
psychologue

Jeanne Grimard
technologiste médicale

Jean N. Picard
évaluateur agréé et ingénieur

Augustin Roy
médecin

Louis Roy
conseiller d'orientation

GROUPE DE RÉFLEXION SUR LE PARDON DISCIPLINAIRE

MEMBRES

Denis Beauchamp
Ordre des technologues professionnels du Québec

Édith Lorquet
Ordre des psychologues du Québec

Louis-Raymond Maranda
Chambre des huissiers de justice du Québec

Yves Robert
Collège des médecins du Québec

Michel Vermette
Chambre des notaires du Québec

Céline Viau
Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Julie de Gongre
Conseil interprofessionnel du Québec

COMITÉ AD HOC SUR LES ASSURANCES

MEMBRES

Christiane Brizard
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

Christian Gauvin
Collège des médecins du Québec

Marco Laverdière
Ordre des optométristes du Québec

Nancy Trudel
Barreau du Québec

Hélène Rocheville
Chambre des notaires du Québec

Céline Viau
Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Marie-Claude Simard
Conseil interprofessionnel du Québec

COMITÉ AD HOC SUR LA GOUVERNANCE

MEMBRES

Marie-Pierre Caouette
Ordre de orthophonistes et audiologistes du Québec

Johanne Côté
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

René Mongeau
Ordre des agronomes du Québec

François Renaud
Conseil interprofessionnel du Québec

Jean-François Thuot
Conseil interprofessionnel du Québec

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

MEMBRES

Manon Bonnier
Ordre des pharmaciens du Québec

Diane Gareau
Chambre des notaires du Québec

Elena Konson
Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Marco Laverdière
Ordre des optométristes du Québec

Marisol Mirò
Ordre des dentistes du Québec

Geneviève Ouimet
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

Carla Chamas
Barreau du Québec

Josée Prud'Homme
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

Amélie Proulx
Ordre des ingénieurs du Québec

Marie-Claude Simard
Conseil interprofessionnel du Québec

GROUPE DE TRAVAIL EN VUE D'UNE FORMATION SUR LES RELATIONS ENTRE LA PRÉSIDENTE, LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LE SYNDIC D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

MEMBRES

Lynda Chartrand

Ordre des pharmaciens
du Québec

Claude Laurent

Ordre professionnel de
la physiothérapie du Québec

Nicolas Plourde

Barreau du Québec

Jean-François Thuot

Conseil interprofessionnel
du Québec

COMITÉS DU COLLOQUE DES DIRIGEANTS DES ORDRES PROFESSIONNELS

LE 5^e COLLOQUE DES
DIRIGEANTS DES ORDRES
PROFESSIONNELS SE
DÉROULERA DU 11 AU 13
SEPTEMBRE 2013 À QUÉBEC.

COMITÉ ORGANISATEUR

Manon Corbeil

Collège des médecins
du Québec

Christian Gauvin

Collège des médecins
du Québec

André Jacques

Collège des médecins
du Québec

Jean-François Thuot

Conseil interprofessionnel
du Québec

COMITÉ THÉMATIQUE

Claude Beaulac

Ordre des urbanistes
du Québec

Christiane Brizard

Ordre des comptables
professionnels agréés
du Québec

Ghislaine Brosseau

Ordre des travailleurs sociaux
et des thérapeutes conjugaux
et familiaux du Québec

Claudine Champagne

Ordre des optométristes
du Québec

Christian Gauvin

Collège des médecins
du Québec

Geneviève Ménard

Ordre des infirmières
et infirmiers du Québec

Lise Tremblay

Barreau du Québec

Marie-Claude Simard

Conseil interprofessionnel
du Québec

FORUMS



Tableau mural dans les locaux du CIQ.

FORUM DES DIRECTIONS GÉNÉRALES

Le forum s'est réuni à quatre reprises.

Lors de ces rencontres, les membres du forum ont mis en place le regroupement des régimes d'assurance collective des employés des ordres professionnels. Ils ont également discuté des travaux préparatoires relativement au projet de loi « omnibus » en vue d'une réforme globale du *Code des professions*.

Le Commissaire aux plaintes en matière de reconnaissance des compétences professionnelles a rencontré les membres afin de présenter son rapport d'activités et ses actions futures. Un représentant de l'Office des personnes handicapées du Québec a présenté les voies d'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux sièges sociaux des ordres ainsi qu'aux informations et aux documents présentés sur les sites Internet de ces derniers.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ASSURANCES COLLECTIVES

Manon Lambert
Ordre des pharmaciens du Québec

Claude Laurent
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Jean Tanguay
Ordre des podiatres du Québec

Jean-François Thuot
Conseil interprofessionnel du Québec



FORUM DES SYNDICS

Claude Lalonde, Louise Gauthier, Joële Larivière, Suzanne Castonguay, Florence Colas, Chantal Pinard, Ginette Lussier-Price, Marie-Claude Simard, Chantal Michaud (en remplacement de Denis Drolet) et Réjean Gingras.

Le forum a offert à ses membres à deux reprises la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 1: Éléments de base* et à deux reprises la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 2: Entrevues et analyse de cas*, ainsi que la formation *Situation de crise? Comment y faire face*.

La *Journée des syndicats*, activité annuelle du forum, a eu lieu le 14 juin 2012. L'activité a porté sur les développements jurisprudentiels en matière disciplinaire.

Le comité directeur du forum s'est réuni à quatre reprises.

Le 4^e Colloque du forum des syndicats s'est tenu le 15 février 2013.

COMITÉ DIRECTEUR

Madame **Ginette Lussier-Price**, FCPA, FCA, assume la présidence du comité directeur

Bruno Breton
Ordre des agronomes
du Québec

Suzanne Castonguay
Ordre des psychologues
du Québec

Florence Colas
Ordre des ergothérapeutes
du Québec

Denis Drolet
Ordre des ingénieurs
du Québec

Diane Gareau
Chambre des notaires
du Québec

Louise Gauthier
Ordre professionnel de la
physiothérapie du Québec

Réjean Gingras
Ordre des arpenteurs-
géomètres du Québec

Patrice F. Guay
Barreau du Québec

Claude Lalonde
Ordre des opticiens
d'ordonnances du Québec

Joële Larivière
Ordre professionnel des
inhalothérapeutes du Québec

Ginette Lussier-Price
Ordre des comptables
professionnels agréés
du Québec

Alain Migneault
Ordre des acupuncteurs
du Québec

Chantal Pinard
Ordre des chiropraticiens
du Québec

Sonia Voyer
Ordre des médecins
vétérinaires du Québec

Marie-Claude Simard
Conseil interprofessionnel
du Québec



FORUM DES SECRÉTAIRES DE CONSEIL DE DISCIPLINE

Sylvie Bédard, Véronique Smith, Geneviève Richard, Cindy Décarie et Nathalie Nicole Poirier.

La *Journée des secrétaires de conseil de discipline* a eu lieu le 19 avril 2012. Cette rencontre d'échange et d'information portait notamment sur l'accès à l'information et sur le fonctionnement du Tribunal des professions.

Le comité directeur du forum s'est réuni à cinq reprises. Par ailleurs, un sous-comité pour l'élaboration d'une activité relative aux comités de révision s'est réuni à deux reprises.

COMITÉ DIRECTEUR

M^e **Sylvie Bédard**, notaire, assume la présidence du comité directeur

Sylvie Bédard
Chambre des notaires du Québec

Cindy Décarie
Ordre des psychologues du Québec

Anne-Sophie Jolin
Barreau du Québec

Nathalie Nicole Poirier
Barreau du Québec

Geneviève Richard
Ordre des pharmaciens du Québec

Véronique Smith
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

Nancy Trudel
Barreau du Québec

Julie de Gongre
Conseil interprofessionnel du Québec



Agathe Bergeron, Martine Gosselin, Pierre Richer, Rose-Marie Moreno, Geneviève Lefebvre, Johanne Vincent, Martine Picard, Danielle Fagnan et Jacques Gauthier.

FORUM DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le forum a offert à ses membres à deux reprises la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 1: Éléments de base* et à deux reprises la *Formation sur les techniques d'entrevue, niveau 2: Entrevues et analyse de cas*, ainsi que la formation *Situation de crise? Comment y faire face* et la formation de base sur les *Aspects juridiques de l'inspection professionnelle*.

La *Journée de l'inspection professionnelle*, activité annuelle du forum, a eu lieu le 1^{er} juin 2012.

Le comité directeur du forum s'est réuni à quatre reprises.

COMITÉ DIRECTEUR

Madame **Johanne Vincent**, acupunctrice, assume la présidence du comité directeur

Agathe Bergeron
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Danielle Fagnan
Ordre des pharmaciens du Québec

Jacques Gauthier
Ordre des ergothérapeutes du Québec

Martine Gosselin
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

Geneviève Lefebvre
Barreau du Québec

Rose-Marie Moreno
Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec

Martine Picard
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

Pierre Richer
Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec

Johanne Vincent
Ordre des acupuncteurs du Québec

Julie de Gongre
Conseil interprofessionnel du Québec



FORUM DE LA FORMATION

Diane Méthot, Josée Laroque, Patricia Landry, Johanne Pelletier,
Mamour Diouf, Natalie Beauregard et Hélène Gauthier.

La *Journée de la formation* a eu lieu le 8 mai 2012. L'activité a permis aux participants de discuter, notamment, de formation en ligne et de transfert des apprentissages.

Au cours de l'exercice 2012-2013, le comité directeur du forum s'est réuni à quatre reprises.

COMITÉ DIRECTEUR

Natalie Beauregard
Ordre des travailleurs sociaux
et des thérapeutes conjugaux
et familiaux du Québec

Mamour Diouf
Ordre professionnel
des technologistes médicaux
du Québec

Hélène Gauthier
Ordre des traducteurs,
terminologues et interprètes
agréés du Québec

Patricia Landry
Ordre des évaluateurs
agréés du Québec

Josée Laroque
Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

Diane Méthot
Ordre des ergothérapeutes
du Québec

Johanne Pelletier
Chambre des notaires
du Québec

Samuel Lessard
Conseil interprofessionnel
du Québec



Nacer Eddine Ziani, Julie Villeneuve,
Catherine Guillemette-Bédard et Claudine Champagne.

FORUM DES COMMUNICATIONS

La *Journée des communications*, activité annuelle du forum, a eu lieu le 19 juin 2012. Les participants ont échangé, notamment, sur les médias sociaux, les clés de la réussite des communications écrites et du positionnement au sein de l'ordre en tant que communicateur.

Le comité directeur du forum s'est réuni à cinq reprises. Les membres du comité ont collaboré à l'élaboration du plan de communication 2013-2016, à l'audit de communication, ainsi qu'aux événements rattachés à la *Semaine des professionnels*.

COMITÉ DIRECTEUR

Daniel Boismenu
Ordre des ingénieurs
du Québec

France Bonneau
Barreau du Québec

Claudine Champagne
Ordre des optométristes
du Québec

Catherine Guillemette-Bédard
Ordre des traducteurs,
terminologues et interprètes
agréés du Québec

Catherine Dominique Nantel
Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

Julie Villeneuve
Ordre des pharmaciens
du Québec

Nacer Eddine Ziani
Ordre des chimistes
du Québec

Samuel Lessard
Conseil interprofessionnel
du Québec



PRIX DU CIQ 2012: MICHELINE BOUCHARD

Monsieur Richard Gagnon, F.AdM.A., a terminé son mandat à la présidence du CIQ en présentant le Prix du CIQ à madame Micheline Bouchard, ingénieure.

L'ŒUVRE

L'œuvre qui symbolise le *Prix du CIQ* est une médaille en argent massif.

La production de l'œuvre et sa remise annuelle bénéficient d'une commandite de prestige de *La Personnelle assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.



LA LAURÉATE DU PRIX DU CIQ 2012

La lauréate du Prix du CIQ 2012 est madame Micheline Bouchard, ingénieure. Ce prix prestigieux lui a été remis par le président du CIQ, en présence du ministre responsable des lois professionnelles, lors du dîner suivant l'assemblée générale annuelle tenue le 11 mai 2012.

À 6 ans, notre lauréate bâtissait des ponts avec un jeu de construction métallique Meccano. Elle savait, dès l'âge de 14 ans, qu'elle voulait étudier à l'École Polytechnique de Montréal, cénacle masculin, s'il en était à cette époque.

Cette même détermination a présidé à une brillante carrière de scientifique, d'ingénieure, d'administratrice et de femme d'affaires.

Pionnière parmi les femmes ingénieures, elle a été la deuxième femme à la présidence de l'Ordre des ingénieurs du Québec et la première à la présidence d'Ingénieurs Canada.

Sa nomination à la présidence de l'Ordre des ingénieurs du Québec, poste qu'elle a occupé de 1978 à 1980, marque un tournant dans l'histoire de l'Ordre. Durant son mandat, elle contribue à l'élargissement du rôle de l'Ordre dans la société québécoise.

Pendant cette même période, elle a été membre du conseil d'administration du CIQ, où elle a également occupé les fonctions de secrétaire de 1980 à 1981.

Elle a joué un rôle majeur dans l'avancement des femmes dans notre société, en participant activement à la promotion de la carrière d'ingénieure auprès des jeunes filles en initiant des campagnes de sensibilisation auprès des étudiantes et au sein du public en général.

Elle a proposé et collaboré à la production d'un film intitulé « Nous sommes ingénieures ». Ce film a par la suite été présenté dans les collèges et les écoles secondaires au Canada.

Elle introduit pour la première fois au Québec la féminisation du titre « ingénieure ».

À la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, dont elle a assumé la vice-présidence, elle co-édite le répertoire « Accès 51 » qui vise à faire connaître aux entreprises les compétences des femmes comme membres des conseils d'administration.

Elle a été présidente, pour le Canada, du Forum international des femmes.

Elle a aussi participé à l'avancement des sciences de la technologie en siégeant au Conseil québécois de la science et de la technologie et au Conseil canadien de la recherche en sciences naturelles et en génie.

Elle a mené une carrière impressionnante de femme d'affaires dans les secteurs des technologies de l'information, des communications et du génie.

Ainsi, à la fin des années 90, elle devient présidente et chef de direction de Motorola Canada, puis vice-présidence corporative et directrice générale mondiale de Motorola.

Par la suite, elle assume jusqu'en 2006 la présidence et la direction de ART Recherche et technologie avancée.

Notre lauréate agit présentement comme administratrice de sociétés. Elle siège au sein de plusieurs conseils d'administration de grandes sociétés canadiennes, dont TELUS.

Parmi ses nombreux prix, mentionnons le Mérite du CIQ qui lui est décerné sur proposition de son ordre en 2009.

Pour saluer son dévouement et ses réalisations sociales, elle est reçue membre de l'Ordre du Canada en 1995, puis membre de l'Ordre national du Québec en 2011.

Le jury de cette année était présidé par Dr Yves Lamontagne, récipiendaire du Prix du CIQ 2011 et ancien président-directeur général du Collège des médecins du Québec. Les autres membres étaient madame Johanne Côté, directrice générale de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, madame Sylvie de Grandmont, hygiéniste dentaire, madame Ginette Lussier-Price, syndic de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et monsieur Denis Villeneuve, président de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. 



**DURANT SON MANDAT,
ELLE CONTRIBUE À
L'ÉLARGISSEMENT DU RÔLE
DE L'ORDRE DANS LA SOCIÉTÉ
QUÉBÉCOISE.**



Michel Verreault, Jacinthe Demers, Pierre Blais, Manon Mercier, Marie-Hélène Brousseau, Louis-Philippe Belle-Isle et Claude Ménard.

LES MÉRITES DU CIQ SONT DÉCERNÉS À DES PROFESSIONNELS ÉMÉRITES SUR RECOMMANDATION DES ORDRES PROFESSIONNELS.

L'œuvre qui symbolise le Mérite du CIQ est une médaille en bronze.

La production des œuvres et leur remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de *La Personnelle, assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.

LES RÉCIPENDIAIRES D'UN PRIX MÉRITE DU CIQ EN 2012-2013 :

Louis Phillip Belle-Isle
inhalothérapeute

Pierre Blais
urbaniste

Pierre Blier
huissier de justice

Pierre Boucher
chiropraticien

Marie-Hélène Brousseau
infirmière auxiliaire

Robert Caissy
technologue en imagerie médicale

Michael Chaiken
optométriste

Jacinthe Demers
technologiste médicale

Louise Dumas
infirmière

Sandra Everitt
ergothérapeute

Marcelle Farahian
psychologue

Jean-François Guévin
pharmacien

Gilles Guilbault,
agronome

Rolande Hébert
travailleuse sociale
et thérapeute conjugale
et familiale

Denis Isabel
ingénieur

Jean-Luc Laberge
médecin vétérinaire

Marcel Langlois
hygiéniste dentaire

Micheline Leduc
sage-femme

Diane Legault
dentiste

Mariette Lemieux-Lanthier
physiothérapeute

Christian Linard
chimiste

Claude Ménard
médecin

Manon Mercier
technologue professionnel

Jean Paquin
arpenteur-géomètre

Janick Perreault
diététiste

Michel Turcotte
conseiller d'orientation

Pierre Vallée
audioprothésiste

Michel Verreault
comptable professionnel
agréé

Johanne Vincent
acupunctrice



PERSONNEL DU CIQ

Diane Estivo, Marie-Claude Simard, Jean-François Thuot,
Samuel Lessard, Colette Cléroux et Julie de Gongre.

PERSONNEL DU CIQ

JEAN-FRANÇOIS THUOT
Ph.D., Adm.A., ASC
[DIRECTEUR GÉNÉRAL]

MARIE-CLAUDE SIMARD
Avocate
[DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES]

JULIE DE GONGRE
Avocate, LL.B.
[CHARGÉE D'AFFAIRES JURIDIQUES ET PROFESSIONNELLES]

SAMUEL LESSARD
M.A.
[AGENT DE RECHERCHE ET DE COMMUNICATION]

COLETTE CLÉROUX
[ADJOINTE ADMINISTRATIVE]

DIANE ESTIVO
[SECRÉTAIRE ET AGENTE DE BUREAU]

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC qui comprennent le bilan au 31 mars 2013, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Roland Naccache et Associés
Roland Naccache, CPA auditeur

Roland Naccache, CPA auditeur, CA
Montréal (Québec)
Le 29 avril 2013

BILAN

au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	37 786	68 346
Placements – note 3	260 957	275 000
Débiteurs – note 4	14 061	24 614
Frais payés d'avance	47 644	11 481
	360 448	379 441
Immobilisations corporelles – note 5	30 926	30 224
	391 374	409 685
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs – note 6	88 312	109 392
Revenus perçus d'avance – note 7	7 939	15 616
	96 251	125 008
ACTIF NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	30 926	30 244
NON AFFECTÉS	264 197	254 433
	295 123	284 677
	391 374	409 685



François Renauld, FCPA, FCMA
administrateur



Alain Bernier, T.P.
administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

exercice terminé le 31 mars 2012

	Investi en immobilisation	Non affecté	2013	2012
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	30 244	254 433	284 677	266 333
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	[10 975]	21 421	10 446	18 344
Investissement en immobilisations	11 657	[11 657]	–	–
SOLDE À LA FIN	30 926	264 197	295 123	284 677

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
	(\$)	(\$)
PRODUITS		
Contributions des ordres – Annexe A	877 699	854 606
Inscriptions, formations et activités – Annexe B	144 566	311 145
Prix et Mérite du CIQ – Annexe C	22 077	39 420
Subventions – FAMMO	19 780	–
Commandites et Inscriptions	33 231	26 495
Intérêts	5 507	4 137
TOTAL DES PRODUITS	1 102 860	1 235 803

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
	(\$)	(\$)
CHARGES		
Salaires et charges sociales	528 351	495 092
Inscriptions, formations et activités - Annexe B	104 385	238 081
Prix et Mérite du CIQ - Annexe C	22 077	39 420
Activités particulières et plan stratégique - Annexe D	126 620	149 558
Formation	6 855	8 681
Allocations - Président	20 004	20 004
Allocations - Comité exécutif	26 020	25 620
Frais de représentation	11 875	9 931
Frais de déplacement	16 815	12 615
Réunions	26 711	25 958
Loyer, électricité, taxes	78 185	76 732
Assurances	3 353	3 131
Location et entretien d'équipements	13 889	11 761
Site électronique	7 917	6 636
Télécommunication	8 846	7 347
Papeterie, imprimerie, timbres	10 035	10 098
Fournitures et frais de bureau	7 418	7 916
Placements médias	31 253	30 120
Honoraires	4 250	5 024
Dotation à l'amortissement	10 975	9 998
Publications	26 580	23 736
TOTAL DES CHARGES	1 092 414	1 217 459
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	10 446	18 344

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 mars 2013

	2013	2012
	(\$)	(\$)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	10 446	18 344
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
• Dotation à l'amortissement des immobilisations	10 975	9 998
	21 421	28 342
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
• Débiteurs	10 553	[3 861]
• Frais payés d'avance	[36 163]	35 187
• Crédoiteurs	[21 080]	19 474
• Revenus perçus d'avance	[7 677]	[31 884]
	[54 367]	18 916
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	[32 946]	47 258
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	[11 657]	[3 161]
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	[11 657]	[3 161]
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
VARIATION NETTE DES PLACEMENTS	14 043	[25 000]
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	14 043	[25 000]
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	[30 560]	19 097
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	68 346	49 249
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	37 786	68 346
Représentée par:		
Encaisse	37 786	68 346

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2013

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC est un organisme sans but lucratif constitué en 1965 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Le Conseil est un regroupement des ordres professionnels auquel le Code des professions reconnaît une existence depuis 1973 et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité gouvernementale. Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil procure des occasions d'échange et de concertation des membres; intervient, lorsque opportun, comme voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun; agit comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés; agit comme référence auprès des publics concernés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de L'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes;

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les

montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation de leur valeur recouvrable nette. Le recouvrement des débiteurs est également sujet à certaines estimations et hypothèses. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits de contributions sont constatés linéairement sur les périodes couvertes par ces produits.

Les subventions sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, qui consiste à les imputer aux résultats de la période pour

laquelle elles sont octroyées, et sont présentées à titre de revenus pour l'exercice approprié.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

INSTRUMENTS FINANCIERS Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation

s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

	MÉTHODE	TAUX
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20%
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30%

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. L'organisme a adhéré auprès d'une institution financière à un compte placement affaires, ayant, en date de fin d'exercice, une juste valeur marchande de 260 957 \$.

4. DÉBITEURS

	2013	2012
	\$	\$
Créances et effets à recevoir	10 556	10 507
Sommes à recevoir de l'État	3 505	14 107
	14 061	24 614

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013			2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Mobilier et équipement	85 668	72 390	13 278	16 598
Équipement informatique	72 877	55 229	17 648	13 646
	158 545	127 619	30 926	30 244

6. CRÉDITEURS

	2013	2012
	(\$)	(\$)
Fournisseurs et frais courus	33 393	65 779
Salaires et vacances à payer	27 547	25 102
Fonds de pension à payer	10 746	9 788
Provision au Fonds des services de santé	16 626	8 723
	88 312	109 392

7. REVENUS PERÇUS D'AVANCE

Les revenus perçus d'avance sont composés de commandites reçues lors de l'exercice terminé le 31 mars 2013 pour des activités qui seront réalisées au courant du prochain exercice.

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme est engagé en vertu de baux relativement à l'occupation de ses locaux et à la location d'équipement. Les loyers minimums futurs comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

	Locaux	Équipement	Total
	\$	\$	\$
2014	81 838	7 983	89 821
2015	81 838	7 983	89 821
2016	82 073	7 983	90 056
2017	84 660	7 983	92 643
2018	84 660	–	84 660
2019	84 660	–	84 660
2020	77 605	–	77 605
	577 334	31 932	609 266

9. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

RISQUES ET CONCENTRATIONS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses crédettes.

RISQUES DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux placements et aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités et les placements sont investis auprès de grandes institutions financières.

RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. En date de fin d'exercice, les placements de l'organisme présentent des échéances à court terme. Le risque de taux d'intérêt est alors minime.

ANNEXES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013

ANNEXE A. CONTRIBUTIONS DES ORDRES LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC REGROUPE 44 ORDRES PROFESSIONNELS

Depuis le 16 mai 2012, la profession comptable est maintenant régie par un seul ordre: l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA)

	2013 (\$)	2012 (\$)
ACUPUNCTEURS	6 401	6 204
ADMINISTRATEURS AGRÉÉS	9 440	9 943
AGRONOMES	16 950	16 685
ARCHITECTES	17 009	16 325
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES	7 600	7 469
AUDIOPROTHÉSISTES	3 786	3 636
AVOCATS	41 866	41 153
CHIMISTES	15 741	14 885
CHIROPRACTIENS	8 716	8 487
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS	38 819	37 878
COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS	28 298	27 494
COMPTABLES EN MANAGEMENT ACCRÉDITÉS	27 432	26 640
CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION	13 713	13 338
CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES AGRÉÉS	28 079	27 329
DENTISTES	20 833	20 230
DENTUROLOGISTES	7 460	7 348
DIÉTÉTISTES	15 160	14 394
ERGOTHÉRAPEUTES	19 637	19 039
ÉVALUATEURS AGRÉÉS	7 809	7 773
GÉOLOGUES	6 869	6 342
HUISSIERS DE JUSTICE	4 566	4 560
HYGIÉNISTES DENTAIRES	22 880	21 979
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS	58 603	57 547
INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES	42 179	41 074
INGÉNIEURS	55 126	53 814
INGÉNIEURS FORESTIERS	12 492	12 336
INHALOTHÉRAPEUTES	18 244	17 637
MÉDECINS	40 791	40 063
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES	13 278	12 889
NOTAIRES	18 157	17 642
OPTICIENS D'ORDONNANCES	10 230	9 741
OPTOMÉTRISTES	9 335	9 093
ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES	13 375	12 612
PHARMACIENS	27 429	26 682
PHYSIOTHÉRAPIE	25 592	24 962
PODIATRES	2 849	2 728
PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES	17 324	16 694
PSYCHOLOGUES	27 970	27 496
SAGES-FEMMES	2 905	2 877
TECHNICIENNES ET TECHNICIENS DENTAIRES	4 689	4 521
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX	20 259	19 711
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS	17 689	17 637
TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE, EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	22 077	21 245
TRADUCTEURS, TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES AGRÉÉS	12 124	11 973
TRAVAILLEURS SOCIAUX ET THÉRAPEUTES CONJUGAUX ET FAMILIAUX	28 239	27 147
URBANISTES	7 679	7 354
	877 699	854 606

ANNEXE B. INSCRIPTIONS, FORMATIONS ET ACTIVITÉS

	2013	2012
	\$	\$
PRODUITS (inscriptions)		
Formation secrétaire conseil discipline	3 331	1 352
Membres conseil de discipline	–	12 437
Activités Forum communications	6 610	10 209
Activités Forum directions générales	–	3 599
Formation administrateurs des ordres	11 113	14 424
Formation conseillers juridiques et juristes ordres	10 285	–
Formation inspection professionnelle	22 887	37 576
Activités Forum de la formation	10 524	4 617
Formation syndicats	44 531	19 412
Colloque des syndicats	28 201	–
Colloque des dirigeants des ordres (sept. 2011)	–	187 058
Formation Présidence des ordres	7 084	6 741
Formation Responsables accès à l'information	–	13 720
	144 566	311 145

	2013	2012
	\$	\$
CHARGES		
Formation secrétaire conseil discipline	2 932	1 275
Membres conseil de discipline	–	7 953
Activités Forum communications	5 305	7 071
Activités Forum directions générales	–	3 418
Formation administrateurs des ordres	5 227	5 705
Formation conseillers juridiques et juristes ordres	5 710	–
Formation inspection professionnelle	13 556	27 352
Activités Forum de la formation	12 001	2 174
Formation syndicats	33 406	9 664
Colloque des syndicats	20 281	–
Colloque des dirigeants des ordres (sept. 2011)	–	157 930
Formation Présidence des ordres	5 967	7 062
Formation Responsables accès à l'information	–	8 477
	104 385	238 081

ANNEXE C. PRIX ET MÉRITE DU CIQ

	2013	2012
	\$	\$
PRODUITS		
Convention <i>La Personnelle</i>		
• Médailles/coffrets	–	19 099
• Certificats/encadrements/impression	314	1 423
• Réception annuelle	14 942	12 013
• Publicité	2 836	3 353
• Remises Mérites du CIQ	3 985	3 532
	22 077	39 420

	2013	2012
	\$	\$
CHARGES		
Convention <i>La Personnelle</i>		
• Médailles/coffrets	–	19 099
• Certificats/encadrements/impression	314	1 423
• Réception annuelle	14 942	12 013
• Publicité	2 836	3 353
• Remises Mérites du CIQ	3 985	3 532
	22 077	39 420

ANNEXE D. ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE

	2013	2012
	\$	\$
LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES		
Lois d'accès à l'information	216	1 651
Mobilité professionnelle et immigration	1 369	1 063
Projets FAMMO	25 000	–
Sommet sur l'enseignement supérieur	2 868	–
Documentation et autres	6 586	1 480
	36 039	4 194
AUTRES ACTIVITÉS		
Formation et compétence	–	6 325
Prévention et résolution des différends interordres	705	10 550
Observatoire (recherche et analyse)	6 600	15 200
Interventions Fonds des services de santé (Revenu Québec)	3 326	29 773
Semaine des professionnels	62 450	54 276
Autres	5 000	–
	78 081	116 124
NOUVEAU PLAN DE COMMUNICATION	12 500	–
POSTES EXCEPTIONNELS		
Requête pour permission d'en appeler - OIFQ	–	29 240
TOTAL DES CHARGES – ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE	126 620	149 558

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2012 – 2016

LES ENJEUX

A. LA PROTECTION DU PUBLIC DANS UN ENVIRONNEMENT EN ÉVOLUTION

Compte tenu des tendances démographiques, de mondialisation, des technologies, du développement durable, le contexte actuel remet en question dans notre société la notion de protection du public en regard de son niveau désiré et des mécanismes à privilégier afin de garantir des services de qualité par des professionnels.

B. L'ACCESSIBILITÉ À DES SERVICES PROFESSIONNELS EN RÉPONSE AUX BESOINS DE LA POPULATION

L'accessibilité à des services professionnels est un défi important compte tenu notamment des enjeux de pénurie, de relève, de mobilité des professionnels et de démographie de la population.

C. LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PLUS GRANDE COLLABORATION INTERORDRES

Compte tenu de l'évolution des champs de pratique, une plus grande collaboration interordres est l'une des conditions essentielles à la livraison des services professionnels attendus par la population.

D. LA RECONNAISSANCE DE LA VALEUR AJOUTÉE DES ORDRES PROFESSIONNELS ET DE LEURS MEMBRES À LA SOCIÉTÉ

La valeur ajoutée des ordres et des services rendus par leurs membres doit être mieux comprise par le grand public. Des efforts de communication en ce sens sont donc essentiels.

E. L'INFLUENCE DU CIQ ET DES ORDRES PROFESSIONNELS AUPRÈS DES PARTENAIRES

Des collaborations fructueuses avec les différents partenaires (instances gouvernementales, organismes du marché du travail et organismes de formation) sont requises pour relever les défis et participer conjointement à la recherche et l'implantation de solutions.

NOS ORIENTATIONS

ORIENTATION 1

Exercer un leadership dans la recherche de solutions en lien avec les nouvelles perspectives sociales et économiques, afin d'atteindre le niveau de protection du public attendu par la société.

ORIENTATION 2

Promouvoir et soutenir les interventions des ordres destinées à favoriser la disponibilité d'une main-d'œuvre professionnelle, afin d'assurer l'accessibilité à des services professionnels de qualité.

ORIENTATION 3

Soutenir une culture de collaboration interordres afin de favoriser des actions concertées.

ORIENTATION 4

Promouvoir l'apport social et économique des ordres professionnels et de leurs membres, afin de faire reconnaître leur valeur ajoutée.

ORIENTATION 5

Exercer un leadership reconnu et influent auprès des partenaires prioritaires aux fins d'avancement des dossiers d'intérêt pour la société et les ordres.

CONSEIL
INTERPROFESSIONNEL
DU QUÉBEC

550, rue Sherbrooke Ouest,
Tour Ouest, bureau 890
Montréal (Québec) H3A 1B9

Tél. : 514 288-3574
Télec. : 514 288-3580

courrier@professions-quebec.org
www.professions-quebec.org

Réalisation **agccom.com**